

Recherche appliquée dans le domaine de la Politique commune de la pêche

2008/2222(INI) - 19/02/2009 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 616 voix pour, 18 voix contre et 24 abstentions, une résolution sur la recherche appliquée dans le domaine de la politique commune de la pêche (PCP).

Les députés se disent convaincus de la nécessité, dans les politiques menées en matière de recherche, de porter une plus grande attention aux problèmes spécifiques de la pêche et de l'aquaculture en raison de l'importance économique, sociale et politique de ce secteur dans l'Union.

Revoir le 7^{ème} Programme-cadre : déplorant que le 7^{ème} programme-cadre ne considère ni la pêche ni l'aquaculture comme des axes spécifiques, la résolution invite la Commission à revoir le programme-cadre à l'occasion de l'évaluation à mi-parcours, prévue pour 2010, en portant une plus grande attention aux problèmes spécifiques de la pêche et de l'aquaculture. Ils soulignent que, pour assurer une mise en œuvre efficace de la PCP, il est nécessaire de mettre en place des programmes spécifiques dans le domaine de la recherche appliquée et de veiller à leur financement grâce à une dotation budgétaire adéquate.

Nouvelles priorités : le Parlement recommande que, dans le domaine de la recherche scientifique marine, la priorité soit donnée non seulement à la recherche visant à la connaissance de l'état des ressources halieutiques, mais également aux aspects écosystémiques, commerciaux, économiques et sociaux déterminant la gestion des pêcheries, tous ces aspects revêtant un intérêt crucial.

Dialogue scientifiques-pêcheurs : constatant le conflit d'intérêts évident entre les pêcheurs et les scientifiques dans le court terme (alors que leurs objectifs à long terme sont plus compatibles), la résolution invite la Commission à encourager une collaboration plus étroite entre les pêcheurs et les scientifiques, à rassembler des informations spécifiques sur la manière dont le dialogue scientifiques-pêcheurs fonctionne actuellement dans les différents États membres et à répertorier les meilleures pratiques.

La Commission et les États membres sont en outre invités à mettre en évidence et à mieux communiquer aux pêcheurs leur intérêt à tenir compte, dans l'évaluation de leur perte économique supposée à court terme, du bénéfice économique qu'ils peuvent escompter à moyen ou long terme.

Attirer les jeunes scientifiques : les députés soulignent le problème préoccupant du déficit de jeunes scientifiques dans la recherche appliquée dans le domaine de la pêche, en raison de carrières peu attractives par rapport à la recherche fondamentale et à d'autres disciplines scientifiques. Ils insistent la nécessité de rétablir des cursus universitaires intéressants et valorisants, débouchant sur des carrières rémunératrices pour cette filière scientifique.

Echange d'informations : le Parlement exhorte enfin la Commission à promouvoir la création d'un réseau européen stable, basé sur les infrastructures physiques existantes dans les États membres et destiné à l'observation et à la récolte de données du milieu marin, qui faciliterait l'échange d'informations entre les opérateurs du secteur et les organismes de recherche européens, et maintiendrait l'Union dans une position d'excellence.